



28 juin 2022

Point n° 4 de l'ordre du jour : Ratification des grandes décisions prises par le Conseil d'administration du Forum: 2017-2022

1. Élaboration de propositions de projets

1.1 Projets financés par une subvention de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)

Le projet intitulé «Renforcement de la gestion durable des forêts en Afrique » a été mis en œuvre entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 juillet 2019 grâce à une subvention de l'ASDI. Un rapport préliminaire sur la mise en œuvre de ce projet entre 2014 et 2016 a été discuté lors de la précédente réunion du Forum des membres.

L'objectif général du projet était : « *de générer et de partager des connaissances et des informations par le biais de partenariats de manière à contribuer aux options politiques et au renforcement des capacités pour améliorer la gestion des forêts et mieux aborder l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement en Afrique* ». L'opérationnalisation de cet objectif a été guidée par les six objectifs spécifiques suivants :

1. Faciliter l'émergence d'une plate-forme de partenariat solide à travers laquelle les parties prenantes identifient les défis liés à la gestion durable des ressources forestières et arboricoles et co-crée des solutions.
2. Faciliter la collecte, la synthèse, l'accès, l'échange et la gestion des informations et des connaissances critiques exigées par les parties prenantes de la foresterie africaine pour un développement compatible avec la foresterie.
3. Catalyser les efforts visant à améliorer les pratiques de gestion durable qui ont le potentiel d'améliorer la résilience des forêts et des arbres aux effets néfastes du changement

climatique, et des approches prometteuses à grande échelle qui soutiennent les moyens de subsistance.

4. Faciliter la formulation et l'harmonisation de politiques, de règlements et de mécanismes de gouvernance fondés sur des données probantes afin de renforcer les institutions publiques et privées et de soutenir efficacement la GDF et le commerce équitable des produits et services forestiers .
5. Renforcer les capacités des institutions et des individus – y compris les agriculteurs et les organisations d'agriculteurs, et d'autres acteurs du secteur privé, des organisations professionnelles et des organisations du secteur public – à parvenir à un développement compatible avec la GDF.
6. Renforcer la participation aux débats et négociations régionaux et internationaux liés à la foresterie et améliorer l'adoption et la mise en œuvre éclairées par les pays des accords et autres arrangements connexes sur les forêts.

Les objectifs ci-dessus devaient être atteints grâce à la mise en œuvre de six composantes du projet, chacune abordant les questions critiques de l'objectif correspondant, mais qui sont toutes étroitement liées. Les six composantes étaient les suivantes :

1. Plateforme de partenariat pour catalyser le changement institutionnel (*Plateforme de partenariat*)
2. Gestion des connaissances et courtage pour une meilleure gestion des ressources forestières en Afrique (*Gestion des connaissances*)
3. Gestion des ressources forestières et arboricoles pour améliorer les moyens de subsistance des communautés (*GDF et moyens de subsistance*)
4. Politique forestière, réglementation, gouvernance et commerce des produits forestiers et arboricoles (*Policy & FLEGT*)
5. Renforcement de capacité de l'Afrique en matière de gestion et d'utilisation durables des ressources forestières et arboricoles (*renforcement des capacités*)
6. Soutien à l'engagement de l'Afrique dans les processus forestiers mondiaux et régionaux et la mise en œuvre des accords (*Engagement international renforcé*)

Un rapport mettant en évidence les réalisations de ce projet sera présenté dans un document distinct.

À l'expiration de ce projet, un autre a été développé sur: *Renforcer la gestion et l'utilisation des écosystèmes forestiers pour le développement durable en Afrique* , également financé par une subvention de l'ASDI estimée à 42 millions de couronnes suédoises (équivalent en septembre 2019 à 4,5 millions de dollars) et à mettre en œuvre du 1er septembre 2019 au 31 août 2022. Ce projet a bénéficié d'une prolongation sans frais additionnels d'un an jusqu'au 31 août 2023 en raison du retard accusé dans sa mise en œuvre résultant des restrictions imposées par la pandémie du COVID19 depuis 2020.

Objectif général du projet : Générer et partager des connaissances et des informations par le biais de partenariats de manière à contribuer aux options de politique et de prise de décision et au renforcement des capacités, afin d'améliorer la gestion des forêts et de mieux aborder l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement en Afrique.

Le projet est divisé en cinq composantes, à savoir :

Composante 1. Gestion et utilisation durables des écosystèmes terrestres avec préservation de la biodiversité

Objectif 1 : Identifier et promouvoir les opportunités de protection et de gestion durable des ressources forestières du continent ainsi que leur potentiel à fournir les biens et services écosystémiques

Résultat 1 : Les parties prenantes désagrégées selon le genre protègent de plus en plus les terres forestières et adoptent des politiques et des pratiques appropriées de gestion durable des terres

Résultat 2 : Les parties prenantes, en fonction de leur genre, sont capables d'utiliser des connaissances, des compétences et des pratiques appropriées et améliorées pour contenir la perte du couvert forestier

Résultat 3 : Les parties prenantes dans la foresterie africaine, en fonction du genre sont capables de gérer durablement les ressources forestières de manière à améliorer l'offre de biens et services écosystémiques

Composante 2. Changement climatique et services écosystémiques

Objectif 2 : Améliorer les connaissances et les capacités des parties prenantes africaines pour répondre aux effets néfastes du changement climatique grâce à une meilleure gestion et utilisation des écosystèmes forestiers et des arbres en dehors des forêts

Résultat 1 : Meilleure compréhension de la relation entre les forêts, les arbres, les services écosystémiques et le changement climatique dans différents contextes

Résultat 2 : Meilleure compréhension des mesures visant à accroître la résilience aux effets néfastes du changement climatique sur les forêts et les ressources forestières et sur les personnes qui en dépendent, ventilées par genre

Résultat 3 : Les parties prenantes africaines sont en mesure de mettre en œuvre les recommandations et les décisions des accords mondiaux sur le changement climatique, y compris les CDN, la REDD+ et le Protocole de Kyoto dans le cadre de l'Accord de Paris

Composante 3. Énergie renouvelable

Objectif 3 : Examiner le potentiel de production et d'utilisation des biocarburants liquides en Afrique comme moyen de développer des économies nationales vertes et circulaires.

Résultat 1 : Une compréhension de l'échelle de production, de l'utilisation et du potentiel des biocarburants en Afrique

Résultat 2 : Une appréciation de la manière dont les terres forestières sont affectées pour la production de biocarburants, d'aliments au détriment des forêts primaires sur le continent

Résultat 3 : Meilleure compréhension de la relation entre la production et la consommation de biocarburants et de gaz à effet de serre (GES)

Composante 4. Accords multilatéraux sur l'environnement

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance forestière nationale en renforçant la capacité de l'Afrique à participer efficacement aux processus multilatéraux sur l'environnement et à intégrer et mettre en œuvre les décisions qui en découlent dans leurs politiques et activités nationales

Résultat 1 : Les délégués africains négocient et articulent efficacement leurs intérêts liés à la foresterie aux discours des AME

Résultat 2 : Les parties prenantes africaines ont une meilleure compréhension des questions nouvelles et émergentes liées à la foresterie

Résultat 3 : Les parties prenantes africaines sont en mesure de mettre en œuvre les recommandations et les décisions des AME sur les forêts et les questions connexes

Résultat 4 : Les parties prenantes africaines sont en mesure d'accéder aux opportunités de financement associées aux AME

Composante 5. Renforcer l'AFF en tant qu'institution

Objectif 5a : Renforcer la capacité à gérer et à partager l'information de la cellule en charge de la gestion des connaissances et de la communication

Résultat 5.1 : Les parties prenantes ont accès et utilisent des informations fiables, de bonne qualité et en temps opportuns de la part de l'AFF

Résultat 5.2 : Les parties prenantes ont amélioré l'accès aux produits et services en lien avec les connaissances générées par l'AFF

Objectif 5b : Renforcer la cellule de planification, de suivi, d'évaluation et de rapportage (PMER) afin de soutenir efficacement les activités de AFF

Résultat 5.3 : L'AFF fonctionne avec des processus améliorés et une efficacité dans la gestion de ses projets et services

Résultat 5.4 : Les programmes, plans et activités de l'AFF sont sensibles au genre et répondent aux besoins des parties prenantes

Objectif 5c : Renforcer l'Unité Finances et Administration (F&A) pour une meilleure gestion des fonctions financières et administratives

Résultat 5.5 : Renforcement de la capacité de surveillance financière, de comptabilité et d'établissement de rapports

Résultat 5.6 : Amélioration de l'efficacité de l'administration des activités de AFF

Objectif 5d : Améliorer la gouvernance globale et le contrôle des activités de AFF

Résultat 5.7 : Le Conseil d'administration et ses comités, en collaboration avec le Comité de pilotage et d'orientation des projets (PSAC), fournissant de bonnes orientations stratégiques au Secrétariat de AFF et un supervision efficace de la mise en œuvre de ses plans, finances et activités

Le Conseil d'administration de l'AFF, lors de sa 15^e réunion tenue les 04-05 avril 2019, a approuvé la soumission du document de projet à l'ASDI pour financement.

Le Forum des membres est invité à approuver la décision du Conseil d'administration relative à l'approbation de ce projet pour mise en œuvre par l'AFF

1.2 Projets financés par une subvention de la Direction du développement et de la coopération (DDC)

Depuis 2011, l'AFF met en œuvre un projet sur *les forêts africaines, les populations et le changement climatique* structuré en trois phases, la première ayant été mise en œuvre entre 2011 et 2014, la deuxième phase: 2014-2018 et la troisième phase: 2019-2021.

Nous avons rendu compte des deux premières phases.

La 14^eréunion du Conseil d'administration de l'AFF, qui s'est tenue du 22 au 23 mars 2018, a approuvé la soumission à la DDC d'une proposition de projet triennale dans le cadre de son Programme sur le changement climatique (PCC). La DDC a approuvé le projet et a accordé une subvention de 4,5 millions de francs suisses (environ 4,5 millions de dollars) à AFF pour la mise en œuvre du projet entre le 15 novembre 2018 et le 31 décembre 2021. Ce projet a bénéficié d'une prolongation sans charge additionnelle d'un an jusqu'au 31 décembre 2022 en raison du retard accusé dans sa mise en œuvre résultant des restrictions imposées par la pandémie du COVID19 depuis 2020.

L'objectif global du programme est resté le même, à savoir « *Créer des capacités chez les parties prenantes afin de renforcer le rôle des forêts et des arbres d'Afrique pour l'adaptation au*

changement climatique et atténuation de ses effets néfastes sur divers paysages de manière à améliorer les moyens de subsistance, à soutenir la biodiversité et à améliorer la qualité de l'environnement ».

Le projet a quatre objectifs spécifiques qui doivent être atteints grâce à 7 résultats

Objectif n° 1. Renforcer la capacité des acteurs forestiers africains à adopter les meilleures pratiques qui intègrent à la fois des options d'adaptation et d'atténuation en réponse aux impacts du changement climatique et à la variabilité des systèmes biophysiques et sociaux dans différents paysages

Résultat 1.1. Les parties prenantes forestières africaines ont une meilleure compréhension de l'intégration des options d'adaptation et d'atténuation pour relever les défis et saisir les opportunités associées aux changements climatiques dans différents types de forêts, ressources arboricoles et systèmes sociaux

Objectif n° 2. Améliorer la gouvernance forestière nationale en renforçant la capacité des parties prenantes africaines à répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives mondiales connexes en matière de changement climatique liées à la foresterie

Résultat 2. 1 Les acteurs forestiers africains ont une meilleure compréhension et coordination, dans leur secteur forestier national, des CDN, REDD+, AIF et des ODD pertinents

Résultat 2. 2 Les acteurs forestiers africains ont une meilleure capacité à articuler l'adaptation, l'atténuation et la REDD+ dans leurs CDN

Objectif 3. Promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et les moyens technologiquement efficaces de valeur ajoutée dans la foresterie africaine, y compris ceux liés au changement climatique qui améliorent les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi

Résultat 3. 1 Acteurs de la chaîne de valeur des gommés et résines mieux engagés, en particulier le secteur privé, les femmes et les jeunes, pour un bien-être amélioré

Objectif n° 4. Renforcer la capacité institutionnelle de l'AFF dans la création et le partage de connaissances et d'informations pertinentes basées sur les forêts et les arbres pour améliorer la prise de décision

Résultat 4. 1 Amélioration de l'accès à des produits de connaissances de qualité et partage en temps opportun de l'information avec les parties prenantes concernées d'une manière conviviale

Résultat 4. 2 Amélioration de l'opérationnalisation des services de gestion des connaissances et de l'engagement des membres

Résultat 4. 3 Renforcement du système de S&E pour améliorer l'efficacité et l'efficacé dans la mise en œuvre des activités de AFF qui créent un impact à tous les niveaux

Le Forum des membres est invité à approuver la décision du Conseil d'administration relative à l'approbation de ce projet pour mise en œuvre par l'AFF

2. Mise en œuvre des activités du projet

Tous les plans de travail et budgets annuels sont approuvés par le Conseil d'administration avant d'être mis en œuvre. Les activités prévues et leurs budgets figurent déjà dans les contrats de subvention accordés à l'AFF par la DDC et l'ASDI; Ainsi, rien de nouveau n'est introduit, sauf pour extraire ces informations des contrats de subvention et les rédiger sous forme de plans de travail détaillés et de budgets pour chaque année.

Au cours de la période 2017-2022, le Conseil d'administration a approuvé les plans et budgets annuels suivants pour AFF.

Réunion du Conseil d'administration (CA)	Plan de travail et budget approuvés	Total approuvé budget (US\$)
13 ^{ème} CA: 30-31 mars 2017	a) Plan de travail et budget de janvier-décembre 2017-Subvention de l'ASDI	1,713,532
	b) Plan de travail et budget de janvier-décembre 2017-Le projet de subvention de la DDC a bénéficié d'une prolongation sans charge additionnelle pour janvier-mai 2018.	1,695,666
14 ^{ème} CA: 22 – 23 mars 2018	a) Plan de travail et budget de janvier 2018-mars 2019-Subvention sida	1,225,282
	b) Plan de travail et budget de novembre 2018 à décembre 2019-Subvention de la DDC	1,329,500
15 ^{ème} CA: 04-05 avril 2019	Pour la subvention sida, le plan de travail et le budget pour 2018 ont été prolongés jusqu'en mars 2019, puis il y a eu une prolongation sans charge additionnelle entre avril et mai 2019 pour le soutien de l'ASDI; après quoi un nouveau projet a été développé et a commencé à être mis en œuvre en septembre 2019.	
16 ^{ème} CA: 16 avril 2021, Virtuel	a) Plan de travail et budget de septembre 2019 – décembre 2020 – Subvention sida	2,035,161
	b) Plan de travail et budget de janvier-décembre 2020-Subvention de la DDC	1,504,364

Il n'y a pas eu de réunion du CA en 2020 parce que les restrictions COVID19 ont commencé à être mises en œuvre dans de nombreux pays africains quelques semaines avant la date prévue de la réunion.	a) Plan de travail et budget de janvier-décembre 2021 - Subvention de l'ASDI	2,182,275*
	b) Plan de travail et budget de janvier-décembre 2021-Subvention de la DDC	2,210,838*
17 ^{ème} CA: 29-30 avril 2022	a) Plan de travail et budget pour janvier-août 2022 - Subvention de l'ASDI	1,441,155
	b) Plan de travail et budget pour septembre 2022-août 2023 -Subvention sida pendant une période de prolongation de projet gratuite	1,336,045
	b) Plan de travail et budget pour janvier-décembre 2022-Subvention de la DDC pendant la période de prolongation sans frais	1,812,844

* Les budgets pour 2021 sont plus élevés que ceux des années entières parce qu'il y avait des activités qui n'ont pas pu être mises en œuvre en 2020 en raison des restrictions COVID 19, en particulier la tenue d'ateliers et de tels rassemblements qui sont généralement coûteux, qui ont été reportés à 2021. La poursuite de ces activités a finalement abouti à une prolongation sans charge additionnelle du projet financé par l'ASDI entre septembre 2022-août 2023, et pour le projet soutenu par la DDC pour la période de janvier-décembre 2022.

Le Forum des membres est invité à approuver la décision du CA relative à l'approbation des plans de travail et budgets pour les travaux de l'AFF au cours de la période 2017-2023.

L'information sur la mise en œuvre de ces plans sera disponible au point 5 de l'ordre du jour le mardi 28 juin et le mercredi 29 juin 2022.

3. Rapports d'exploitation et d'audit du projet

Chaque année, le Secrétariat de l'AFF établit des rapports opérationnels qui sont transmis à l'ASDI et à la DDC. Des rapports d'audit annuels sont également établis et au cours de la période 2017-2021, les cabinets qui ont édité nos comptes étaient Pricewaterhouse Coopers (PwC) et Deloitte & Touche. Tous les rapports du tableau suivant ont été approuvés par le Conseil d'administration et transmis à l'ASDI et à la DDC qui les ont également acceptés.

En outre, AFF a obtenu pour 2020 et 2021 un rapport d'audit financier propre d'Ernst & Young, son cabinet d'audit actuel.

Réunion du Conseil d'administration (CA)	Rapports approuvés par CA et acceptés par la DDC et l'ASDI
13 ^{ème} CA: 30-31 mars 2017	a) Rapport opérationnel pour la période de janvier à décembre 2016 pour le projet financé par l'ASDI
	b) Rapport opérationnel de janvier à décembre 2016 pour le projet financé par la DDC
	c) Rapport d'audit financier pour 2016-par PwC
14 ^{ème} CA: 22 – 23 mars 2018	a) Rapport opérationnel de janvier à décembre 2017 pour le projet financé par la DDC
	b) Rapport opérationnel pour la période de janvier à décembre 2017 pour le projet financé par l'ASDI
	c) Rapport d'audit financier pour 2017 - par Deloitte et Touche
15 ^{ème} CA: 04-05 avril 2019	(a) Rapport final sur le projet financé par la DDC - phase II - (01.11.2015 – 31.12.2017) Le projet a bénéficié d'une prolongation sans charge additionnelle pour janvier-mai 2018.
	b) Rapport opérationnel pour janvier-décembre 2018 pour le projet financé par l'ASDI
	c) Rapport opérationnel de janvier-décembre 2018 pour le projet financé par la DDC
	(c) Rapport d'audit financier pour 2018 - par Deloitte et Touche
16 ^{ème} CA: 16 avril 2021, Virtuel Il n'y a pas eu de réunion du CA en 2020 parce que les restrictions de la pandémie COVID19 ont commencé à être mises en œuvre dans de nombreux pays africains quelques semaines avant la date prévue de la réunion.	(a) Rapport opérationnel de novembre 2018 à décembre 2019 pour le projet financé par la DDC
	(b) Rapport opérationnel de septembre à décembre 2019 pour les nouveaux projets L'ASDI a financé le projet « <i>Renforcer la gestion et l'utilisation des écosystèmes forestiers pour le développement durable en Afrique</i> »
	c) Rapport opérationnel pour janvier-décembre 2020 pour le projet financé par l'ASDI
	d) Rapport opérationnel de janvier-décembre 2020 pour le projet financé par la DDC
	e) Rapport final sur le projet « Renforcer la gestion durable des forêts en Afrique » mis en œuvre pendant la période 2014-2019 et financé par l'ASDI
	f) Rapports d'audit financier pour 2019 par Deloitte et Touche et 2020 par Ernst & Young

17 ^{ème} CA: 29-30 avril 2022	a) Rapport opérationnel de janvier à décembre 2021 pour le projet financé par l'ASDI
	b) Rapport opérationnel de janvier à décembre 2021 pour le projet financé par la DDC
	c) Rapport d'audit financier pour 2021 par Ernst & Young

Le Forum des membres est prié d'approuver la décision du CA relative à l'approbation de ces rapports au cours de la période 2017-2022.

4. Stratégie AFF : 2021-2025

- Cette stratégie définit une vision pour que l'AFF puisse mener à bien son « approche programmatique des travaux du Forum Forestier africain ».
- La stratégie vise à positionner l'institution comme une organisation de premier plan sur la foresterie africaine dans son engagement à promouvoir la gestion durable des ressources forestières de manière à répondre aux besoins des peuples africains et de l'environnement dans lequel ils vivent.
- S'appuyant sur les sept domaines prioritaires de l'Approche programmatique de AFF, la Stratégie met AFF sur une voie qui tient compte du dynamisme qui caractérise le secteur forestier africain ; ce que la société attend des ressources forestières et arboricoles et quelles réponses potentielles peuvent être apportées pour répondre à ces demandes. Il examine ainsi les opportunités et les forces au sein du secteur forestier africain ainsi que les faiblesses et les menaces. La Stratégie définit ainsi la voie que suivra l'AFF pour aider les pays africains à contribuer également à la réalisation des objectifs globaux sur les forêts dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Le renforcement du cadre scientifique, politique et de gestion de la Stratégie et la refonte de l'approche de l'AFF pour qu'elle ne se concentre que sur les processus et les extrants orientent davantage la stratégie vers les résultats et l'impact.

La stratégie est présentée comme suit :

- Priorités mondiales et africaines en matière de foresterie qui devraient guider le travail de l'AFF;
- Opportunités que la diversité de l'Afrique présente pour l'AFF et les forêts africaines, y compris un large éventail de questions qui influencent les personnes et les forêts ou qui sont touchées par elles, telles que le changement climatique, questions que l'AFF ne devrait pas négliger;
- Principes et valeurs qui devraient guider l'AFF dans la réalisation de sa vision, de sa mission et de son objectif, et en particulier dans la collaboration avec ses partenaires et d'autres parties prenantes liées à la foresterie;

- Orientation stratégique pour le développement du travail programmatique de l’AFF à court et moyen terme (5-15 ans)
- Faits saillants sur la façon dont l’institution mettra en œuvre la stratégie.

5. Stratégie de gestion des connaissances de l’AFF : 2021-2025

Cette stratégie énonce les principes directeurs, les rôles et les responsabilités, les besoins en ressources et les considérations de suivi et d’évaluation qui sont ancrés sur les quatre objectifs stratégiques suivants.

- Objectif stratégique 1 : Générer, personnaliser et connecter les connaissances
- Objectif stratégique 2 : Utiliser les connaissances pour les politiques et les actions
- Objectif stratégique 3 : Tirer parti des connaissances grâce à la collaboration et aux partenariats
- Objectif stratégique 4 : Mobiliser les ressources et renforcer les capacités

Lors de sa 16^e réunion tenue le 16 avril 2021, le Conseil d’administration a délibéré et adopté la Stratégie AFF 2021-2025 et la Stratégie de gestion des connaissances AFF 2021-2025

Le Forum des membres est invité à approuver la décision du CA relative à l’approbation de la Stratégie AFF 2021-2025 et de la stratégie AFF pour la Gestion des connaissances 2021-2025.

AFF Secretariat 22 June 2022